

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Saint-Égrève (38120)

Réponses de Benjamin Coiffard, au nom de la liste « Proximité Saint-Égrève »

— le 07/03/2020 à 16:38 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Plan vélo dédié à la ville de Saint-Égrève, qui déclinerait les axes vélo du PDU métropolitain à l'échelle locale en concertation avec les habitants. Ce plan vélo pourrait être concentré sur 3 axes :

1/ continuité et sécurisation du réseau existant (en priorité sur les axes de transit à fort flux),

2/ culture vélo chez les enfants et les adolescents (savoir rouler à vélo à l'école, sensibilisation familiale et événementielle),

3/ exemplarité et incitations au changement de mobilité (actions auprès du personnel institutionnel, développement des offres au changement de modes de déplacement en partenariat avec la métropole).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération pour relier les quartiers d'habitation aux écoles et aux arrêts de tram.

On a peu de pistes cyclables complètes à St-Égrève. Il faut assurer la continuité des principaux itinéraires cyclables.

Action n°3 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur des déplacements de proximité : les « cédez-le-passage » cyclistes (panneaux M12) le long de l'axe du tram pourraient permettre de continuer tout droit pour mieux prendre en compte l'effort des cyclistes (en particulier lors des passages du tram). Sur les rues très roulantes, des rétrécisseurs laissant passer les vélos sur les cotés permettraient de mieux harmoniser les vitesses de circulation entre automobilistes et cyclistes.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La jonction de la route de l'Isère à la digue est très délicate, et mériterait un réaménagement.

L'accès au centre commercial Cap38 n'est pas sécurisant à vélo et le rond-point ne comporte pas de voie cycles.

Bon à savoir : L'appel à projet "continuité cyclable" est renouvelé tous les ans pendant 7 ans (2019-2025) avec des conditions différentes d'applications chaque année (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e1>).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Un plan en marguerite sur le secteur des Moutonnées pourrait être envisagé.

Une restriction de circulation pourrait être appliquée devant les écoles, aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°6 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. La rue St Robert est actuellement dangereuse pour les cyclistes et inconfortable pour les piétons. Une mise en sens unique et/ou une fermeture à certaines heures de la journée permettrait de rendre cette rue commerçante accueillante pour les utilisateurs de modes doux, en élargissant les trottoirs et en laissant plus de place pour un vrai contre-sens cyclable.

Nous partageons la finalité de rendre cette rue commerçante accueillante pour les mobilités douces. La solution technique pour y parvenir sera à construire avec les habitants.

Action n°7 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement notamment dans certaines rues étroites comme à l'entrée de la rue Saint-Robert, où il se pose des problèmes de sécurité pour les cyclistes. Certaines places pourraient être supprimées au profit d'un cheminement cyclable et piéton.

C'est également la question sur les aménagements de sécurisation des déplacements dans les quartiers de Champaviotte et des Moutonnées. Des actions sont déjà en cours en ce sens, et seront généralisées à l'ensemble de Saint-Égrève.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux arrêts de tram et de bus, ainsi qu'en gare de St-Égrève, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

<https://programme-alveole.com/>

Action n°9 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Les commerces de la rue Saint-Robert, des Charmettes, de la Pinéa, de Prédieu n'ont pas ou très peu d'arceaux à vélo. Les commerces de Cap38 sont encore plus mal lotis en stationnement vélo.

Action n°10 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°11 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Le service Métrovélo fonctionne très bien pour la location annuelle de vélos simples, mais est trop lourd à mettre en œuvre pour des besoins ponctuels de vélos spéciaux. Une flotte de vélos-cargos mise à disposition par la mairie permettrait aux habitants de s'approprier la solution du vélo cargo pour le transport : dépose d'enfants, achats, déchetterie...

Notre programme prévoit en particulier de mettre des vélos-cargos à disposition des habitants. :-)

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Les six groupes scolaires de Saint-Égrève pourraient en bénéficier. Plus d'informations : <https://programme-alveole.com/>

Action n°13 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Mais aussi, former les techniciens de la municipalité aux problématiques vélo (stationnement sur bandes cyclables, notamment), et leur proposer une flotte de vélos municipale.

Action n°14 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

C'est déjà fait à Saint-Égrève.

Action n°15 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable ainsi que l'occupation des sas vélo.

La consigne sera donnée aux agents de la Police Municipale d'intensifier l'attention sur cette question.

Commentaires généraux

L'accompagnement vers les mobilités actives est une part importante de notre approche pour l'amélioration de la qualité de l'air et la dynamisation de la vie de quartier, et toutes les actions incitant les habitants à développer leur usage du vélo y contribuent. Notre projet intègre un plan vélo ambitieux pour favoriser les mobilités actives sur la commune et profiter de l'intermodalité avec les transports en commun (tram E, bus 22, gare SNCF).